

DECISION PAR DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

CESSION DE BUS À LA SOCIÉTÉ CARDOS RAFAL
DOSKOCZ

DGA Cohésion territoriale et appui aux communes - Cellule administrative et financière

Numéro : 2023-D-052

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- Vu les articles L 5216-4 et L 2123-18 du code général des collectivités territoriales,
- Vu, la délibération n°246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation d'attribution du Conseil au président,

D E C I D E

Article 1^{er} – Est approuvée la cession d'un véhicule de marque RENAULT DURISOTTI dont les caractéristiques sont les suivantes :

Immatriculation	Mise en circulation	Numéro inventaire	Date d'acquisition	Valeur d'achat	Amortissements pratiqués	VNC	Prix enchéri
3348TP16	24/10/2002	TRANS2002 REPRI057	31/12/2002	22 372,95 €	22 372,95 €	0 €	411 €

Article 2 – La société CARDOS RAFAL DOSKOCZ située 17 Grunwaldzka 59500 ZLOTORYJA - POLOGNE, se porte acquéreur de ce véhicule au prix de 411 €.

Article 3 – La recette est inscrite au budget transport, article 775, code service 5202.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 24 FEV. 2023

Le Président,



Xavier BONNEFONT